

VILLE DE WIMILLE

WIMILLE, le 2 juillet 2020

DEPARTEMENT
du Pas-de-Calais

ARRONDISSEMENT
de Boulogne-sur-Mer

Canton de Boulogne Nord-Est

Tél. 03.21.32.02.76
Fax 03.21.32.17.88

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2020/193

OBJET : Nomination des 6 administrateurs du C.C.A.S à compter du 2 juillet 2020.

Le Maire de WIMILLE,

- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, annexé à l'ordonnance n°2000-1149 du 21 décembre 1999, et plus particulièrement l'article L 123-6 ;
- Vu la loi n°86-17 du 6 janvier 1986 relative aux centres communaux d'action sociale et au mode de désignation de leur conseil d'administration, et plus particulièrement l'article 55 transformant les bureaux d'aide sociale en centres communaux d'action sociale, établissements publics présidés par le Maire ;
- Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et notamment l'article 41 concernant la composition du conseil d'administration du C.C.A.S ;
- Vu la loi 95-116 du 4 février 1995 portant diverses dispositions d'ordre social et notamment l'article 65 concernant d'une part l'appellation « Centre Communal d'Action Sociale » et d'autre part la composition paritaire du C.C.A.S sous la présidence du Maire ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2020 déposée en sous-préfecture de Boulogne-sur-mer le 2 juin 2020 fixant à douze membres sous la présidence du Maire, la composition du conseil d'administration du C.C.A.S de Wimille et désignant les délégués appelés à siéger au sein de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale ;
- Vu la proposition de Monsieur le Président de l'Union Départementale des Associations Familiales à la désignation de Monsieur Serge VANHOUTTE ;
- Considérant, par ailleurs, que les membres nommés par le Maire doivent participer à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune ;
- Vu la publicité qui a été faite auprès des associations qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions et, des associations familiales, de handicapés et de personnes âgées du département à la porte de la mairie ;

ARRÊTE

Article 1 : Sont nommés membres de la Commission Communale d'Action Sociale, avec effet à compter du 2 juillet 2020 :

- Monsieur Serge VANHOUTTE
Agent EDF à la retraite
Domicilié 16 rue de l'Aiglon à WIMILLE
- Madame Virginie GUILLOUARD
Directrice association aides à domicile
Domicilié 34 résidence clair vivre à WIMILLE
- Monsieur Jacques SORET
Fonctionnaire territorial
Domicilié 7 place Molière à WIMILLE
- Madame Claire WALLEZ
Pharmacienne
Domicilié 5 rue Napoléon à WIMILLE
- Madame Sylvie CALON
Fonctionnaire territoriale
Domiciliée 10 rue Charles de Calonne à WIMILLE
- Monsieur Bruno DEBORD
Pharmacien
Domicilié 1 rue Raoul Lebeurre à WIMILLE

Article 2 : Le mandat de chacune des personnes désignées pour faire partie de la Commission Communale d'Action Sociale s'achèvera de plein droit au prochain renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 3 : Le C.C.A.S se réunira sous la présidence du Maire, Monsieur Antoine LOGIE.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté est destinée à :

- Madame la Sous-Préfète de BOULOGNE SUR MER (1 ex),
- Monsieur le Président de l'UDAF (1 ex),
- Monsieur le Président du C.C.A.S (1 ex),
- Les intéressés (1 ex),
- Archives après affichage et chrono mairie (2 ex).

DÉPOSÉ A LA
SOUS-PRÉFECTURE

LE

20 JUL. 2020



Le Maire,

Antoine LOGIÉ.

CERTIFICAT DE DEPOT ET D'AFFICHAGE :

Le Maire de WIMILLE certifie que le présent arrêté a été déposé en sous- préfecture
le
a été affiché à la porte de la Mairie le :
et qu'il a été notifié le :



Le Maire,

Antoine LOGIÉ.

DÉPOSÉ A LA
SOUS-PRÉFECTURE

LE

20 JUL. 2020



Membres du C.C.A.S. nommés par le Maire par arrêté N°2020/193 du 2 juillet 2020

VU, bon pour acceptation des fonctions,

Date et signature

- Monsieur Serge VANHOUTTE

20/07/2020 

- Madame Virginie GUILLOUARD

20/07/2020 

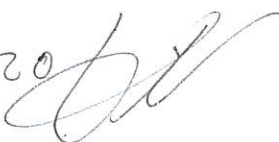
- Monsieur Jacques SORET

20/07/2020 

- Madame Claire WALLEZ

20/07/20 

- Madame Sylvie CALON

24.7.20 

- Monsieur Bruno DEBORD

23/07/20

